

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**8 février 2024**

**Spectateurs présents : Candela Annie, Dran Thierry**

**Absents excusés :** Béatrice Kandel qui donne pouvoir à Catherine Pujol, Jacques Estelon qui donne pouvoir à Philippe Jules.

**Secrétaire de séance :** Mme Kandel Caroline

### **LECTURE DES DÉLIBÉRATIONS**

#### **INFORMATIONS ZAPER**

Zones d'accélération de production des énergies renouvelables

La réunion de travail du conseil municipal du 06 février 2024 a permis de déterminer :

- une zone pour l'éolien, située à 2 000 mètres des habitations de la commune,
- une zone pour le photovoltaïque constituée de l'ensemble de l'agglomération, des fermes de Montjallon et de Maison Dieu à l'exclusion de la zone ABF (autour du château),

L'information à la population, les temps de consultations se feront pendant les permanences des mardis et jeudis soir du 15 au 4 mars 2024.

#### **DELIBERATION CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS**

Le centre de gestion va mettre en concurrence les différentes structures qui pourront proposer ce service aux agents territoriaux pour une mise en place au 01 janvier 2025.

L'employeur prendra en charge 50% de la dépense engagée par l'agent.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délégation au Centre de Gestion de prospecter auprès des différents organismes.

#### **DELIBERATION NUMEROTATION MAISON NOUVELLE RUE DU STADE**

Victor Kandel a besoin d'avoir une adresse. Etant donné que sa maison se situe entre le 18 et le 22 rue du Stade, le numéro 20 lui est attribué.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution du numéro 20 à la parcelle de Victor Kandel.

#### **DELIBERATION BIENS SANS MAITRE QUINCONCES ET JARDINET**

L'affichage public de l'arrêté de constat de biens sans maître arrive à son terme au bout des 6 mois réglementaires.

L'étape suivante est de faire établir par le géomètre expert, les documents administratifs permettant un transfert de propriété.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la remise dans le domaine public des biens sans maître.

## **DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2023**

Une écriture comptable est demandée par la Trésorerie concernant une somme de 9 € pour le remboursement du prêt.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les écritures suivantes :

- Dépenses d'investissement chapitre 16 article 1641 : + 9€
- Dépenses d'investissement chapitre 21 article 2121 : - 9 €

## **ETUDE PRIME DU POUVOIR D'ACHAT**

Dossier présenté par Didier Krebs.

La prime de pouvoir d'achat (PPA) est une prime exceptionnelle et forfaitaire créée en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000€. Cette prime est attribuée selon différentes tranches.

Un décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023, entré en vigueur le 2 novembre 2023, institue cette prime pour certains agents dans la fonction publique territoriale.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail rémunérée sur la période de référence

Cette prime est instituée par délibération prise après avis du comité social territorial du centre de gestion de la Marne.

Est proposé au conseil municipal la mise en place de cette prime.

Le conseil municipal vote la mise en place de cette prime pour à la majorité (12 pour 1 contre 2 abstentions).

Est proposé au conseil municipal le taux forfaitaire à appliquer

Le conseil municipal vote pour à la majorité un taux de 100 %

(8 pour 100 %, 5 pour 50 %, 1 pour 0% et 1 abstention).

## **QUESTIONS DIVERSES**

Fissures à l'école de Nuisement-sur-Coole :

La commission de sécurité du SDIS a fait évacuer l'école dès le mardi 06 février 2024 à la suite de constatation de fissures nécessitant des travaux. Les experts envisagent des travaux d'une durée de 6 à 8 mois. Les enfants sont accueillis à l'école de Vésigneul-sur-Marne pour les niveaux de CE1, CE2, CM1 et CM2. Les maternelles 1 et 2 sont à l'école de Mairy-sur-Marne La classe de CP occupe une pièce au sein de la mairie de Mairy-sur-Marne (là où il y a la garderie habituellement). La garderie de Mairy-sur-Marne se trouve de ce fait dans une des salles du foyer rural de Mairy-sur-Marne. La garderie de Nuisement reste sur Nuisement-sur-Coole. Le service de la cantine des enfants déplacés sur Mairy est organisé dans la salle communale de Mairy sur Marne. Celui des enfants déplacés sur Vésigneul-sur-Marne est organisé dans la salle communale de Vésigneul-sur-Marne. Les écoliers de Mairy-sur-Marne feront leurs cours d'éducation physique dans la salle multifonctions de Mairy-sur-Marne.

Travaux sécurisation devant la mairie :

Selon des normes récentes, le feu récompense (d'une valeur de 6 000 euros) ne peut pas être installé à moins de 30 mètres d'une intersection. Les travaux proposés ne correspondent plus à de la sécurisation devant la mairie. Le projet risque d'être reporté ou annulé. Une information aux riverains se fera dans les prochains jours.

## **TOUR DE TABLE**

André Kuhn : Le trafic de camion est toujours fréquent et bruyant. Les véhicules circulent toujours trop vite. Il signale également deux gros trous rue Neuve.

Mickaël Fleury : La ruelle de la Mairie (chemin en grève) est très salissante pour les chaussures.

Caroline Kandel : A été témoin du passage par la gauche du rond-point de la boulangerie sens Togny aux Bœufs-Sarry.

Philippe Jules : Demande si des travaux d'égout sont prévus prochainement dans le jardinet. Ces travaux sont prévus.

Demande à faire inscrire sur le monument aux morts les deux mairiyons présents dans le cimetière communal.

Vincent Odille : s'informe sur les travaux prochains concernant la grille de la mairie. C'est un dossier en stand-by, le démontage est prévu au printemps

Evelyne Dran : A la suite de visite du réseau d'eau pluviale, la plaque d'égout située Grande Rue, vers le n°21, n'a pas été remise correctement et claque à chaque passage de véhicule, ce qui dérange les riverains. Cette intervention a été réalisée.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 h 15.

Le prochain conseil municipal est prévu le jeudi 14 mars 2024.